

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide-grenier du dimanche 02 septembre 2018

- A imprimer depuis le site vide-greniers.org
- Envoi par E-mail ou contre une enveloppe timbrée avec adresse.
- Bulletin à retourner au siège dûment **rempli, signé, avec le paiement et la pièce d'identité** (seuls les dossiers complets seront pris en compte) à :
Association des Amis du Parc Mazon 32 avenue de la République 64200 Biarritz
05 59 23 29 08 - 06 84 96 38 76 parcmazon@orange.fr

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

N° IMMATRICULATION VEHICULE :

N° du STAND sur le PARE-BRISE

TÉL. (fixe et/ou mobile):.....

E-mail (écrire lisiblement).....

Empli: 3ml x 2,50ml; **15 € (une table à disposition, pas de chaise) ; 10 € si vous avez une table**x € =€Règlement (entourer) espèces ou chèque (**ordre**: Association des Amis du Parc Mazon).

(Le chèque ne sera encaissé que début septembre)

Pièces à fournir

- Photocopie recto verso de la carte d'identité

N° carte d'identité.....délivrée le.....

par..... (si mineur CNI des parents)

- **Attestation ci-contre**

Nature des objets exposés (livres, bibelots, vêtements ...) :

.....

.....

Fait le :

Signature

(précédée de la mention "Lu et approuvé")

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné (e),

NOM :

PRÉNOM :

NÉ (E) le :

À (ville et département) :

atteste avoir pris connaissance du contrat-règlement du vide-grenier, m'engage à me soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions et dégage l'association organisatrice du vide-grenier du 02.09.2018 de toutes responsabilités.

déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à : le :

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

- 1) Le vide-grenier du dimanche 02 septembre 2018 est organisé par l'Association des Amis du Parc Mazon (Ass° loi 1901 n° w641003348) et se déroule **en extérieur, sur le fronton**.
- 2) **Emplacement:** 3ml x 2,50ml; **15 € (une table à disposition, pas de chaise)**; **10 € si vous avez une table** Paiement : **chèque** (à Association des Amis du Parc Mazon) ou espèces **Les chèques ne seront portés en banque que début septembre**
- 3) Bulletin d'inscription retiré selon les modalités suivantes : sur site videgrenier.org
• Envoi par E-mail ou contre une enveloppe timbrée avec adresse.
Il sera retourné au siège dûment **rempli, signé, avec le paiement et copie recto-verso de la pièce d'identité, à :**
Association des Amis du Parc Mazon 32 avenue de la République 64200 Biarritz
05 59 23 29 08 06 84 96 38 76 parcamazon@orange.fr
- Places attribuées par ordre d'arrivée du **dossier complet en retour Aucune réservation, un dossier, une place.**
- 4) L'**accueil** des exposants se fait de **7h00 à 9h00**, heure à laquelle s'ouvre la vente. Au-delà de 9h, l'organisateur se réserve le droit de disposer des places sans aucun remboursement.
Les véhicules devront être garés à l'extérieur du Parc Mazon, pour des raisons de sécurité : aucun véhicule stationné dans le Parc après 9 h (enlèvement fourrière).
N° du stand sur pare-brise Conseil : prévoir un diable pour le transport de vos caisses
- Possibilité de parking gratuit proche du parc, pour les premiers inscrits**
- 5) Les emplacements sont attribués dans l'ordre des inscriptions et l'exposant s'engage à occuper la place octroyée lors de la réservation ; les inscriptions sont validées dans la limite des places disponibles et sous réserve d'être signées et accompagnées de tous les documents demandés.
- 6) Les sommes versées à titre d'inscription ne seront en aucun cas remboursées.
- 7) Pour le respect de tous et par sécurité, **il ne sera possible de remballer qu'à partir de 18h. Fermeture au public à 18h30. Démontage achevé à 19h00.**
- 8) Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou sinistre des objets ou en cas de litige d'un exposant-vendeur avec les agents des contributions, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.
- 9) Les vendeurs doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile pour tout incident qui surviendrait sur et autour de leur stand. Ils sont responsables de la zone qu'ils occupent, de la sécurité de leurs installations et de leur montage. **Il leur est notamment demandé de laisser leur emplacement propre et vide de tout objet après leur départ.**
- 10) Aucune vente de nourriture, de boissons, d'animaux, d'armes ou d'articles neufs.
- 11) Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées (vendeurs/acheteurs)
- 12) Tout manquement à ce règlement peut impliquer l'exclusion immédiate du vide-grenier avec non remboursement des frais d'inscription et participation.

BIARRITZ FRONTON du PARC MAZON

**DIMANCHE
2 SEPTEMBRE 2018**

**VIDE-GRENIER
(pour les particuliers)**
de 7h00 à 18h30

**3 ml x 2,50 ml
15 € (stand avec table sans chaise)
ou**

10 € (vous avez votre table)

« LES AMIS DU PARC MAZON »

05 59 23 29 08

06 84 96 38 76

parcamazon@orange.fr